

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Marion Denizot, professeure des universités en Études théâtrales
marion.denizot@univ-rennes2.fr

Dominique Chrétien, maître de conférences associé au département des Arts du spectacle
dominique.chretien@univ-renne2.fr

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

Formation continue:
sfca@univ-rennes2.fr
Contrats d'alternance:
sfca-alternance@univ-rennes2.fr

SERVICE UNIVERSITAIRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION - INSERTION PROFESSIONNELLE (SUIO-IP)

Pôle stage/Emploi/Entreprises:
suo-ip-stage@univ-rennes2.fr
Référente UFR ALC: Marina Blanchet,
marina.blanchet@univ-rennes2.fr
Étudiants en formation initiale:
ufr-alc-inscription-let-com@univ-rennes2.fr



UNIVERSITÉ RENNES 2
Campus Villejean (Rennes)
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes cedex
Tél. : +33 (0)2 99 14 10 00

CONCEPTION : SERVICE COMMUNICATION RENNES 2
IMPRESSION : IMPRIMERIE UNIVERSITÉ RENNES 2

(document non contractuel)



UNIVERSITÉ
RENNES 2

WWW.UNIV-RENNES2.FR



Crédit photo : Kyle Head sur Unsplash

UFR Arts, Lettres, Communication
Département Arts du spectacle
Service Formation Continue et Alternance



UNIVERSITÉ
RENNES 2

MASTER 2

Médiation du spectacle vivant à l'ère du numérique

Diplôme ouvert en formation initiale, en formation continue, en parcours «à la carte» (sous forme de modules) et en contrat d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et contrat de Pro-A)

Former les médiateurs de demain

Les métiers de la médiation et des relations avec les publics connaissent aujourd'hui une profonde mutation en raison des évolutions de la société et des pratiques culturelles et artistiques. Les établissements du spectacle vivant interrogent les manières de rencontrer les publics et réfléchissent à de nouvelles conceptions de la médiation du spectacle vivant. Considérée comme lien entre la création et la réception, entre l'artiste et le spectateur, la médiation accompagne l'objectif de démocratisation de la culture au cœur des politiques culturelles. Elle s'inscrit également dans la perspective des droits culturels, en favorisant les échanges et l'expression culturels. Comme tous les secteurs d'activité, le spectacle vivant est confronté à la révolution numérique et à l'irruption de la société de la connaissance et des flux qui constituent une opportunité pour favoriser l'appropriation des biens culturels par les publics.

L'objectif de la formation est de permettre aux professionnels et aux futurs professionnels de la médiation de penser et d'accompagner les mutations de leur métier et de leur fonction, en développant des savoir-faire professionnels, des compétences techniques concernant les outils numériques, mais aussi des connaissances théoriques sur l'appréhension sensible des œuvres et sur la connaissance des publics. En favorisant l'articulation entre enseignements pratiques et théoriques, le partage d'expériences et la construction d'un projet personnel de médiation, la formation met l'accent sur les qualités attendues d'un médiateur : l'autonomie, la créativité et la réflexivité.

La formation s'appuie sur les compétences des universitaires et des professionnels réunis autour de l'équipe pédagogique du département des Arts du Spectacle. Elle est adossée au laboratoire de recherches de l'unité de recherche 3208 : « Arts : pratiques et poétiques » et s'inscrit dans une mention de Master « Arts de la scène et du spectacle vivant ».

Une formation cohérente et adaptée

La formation comporte 345 heures de formation (hors heures en autonomie) et repose sur cinq types d'interventions pédagogiques :

- 1) Des enseignements théoriques sur le spectacle vivant contemporain (60 heures) ;
- 2) Des enseignements techniques sur les outils de la médiation à l'ère du numérique (136 heures) ;
- 3) Des ateliers pratiques et des conférences professionnelles afin d'appréhender les méthodologies et des savoir-faire propres à la médiation (101 heures) ;
- 4) Des périodes en structure professionnelle (12 semaines minimum, ne peut constituer un module) ;
- 5) La réalisation d'un projet personnel de médiation.

La formation semestrialisée se déroule sur une période de 12 mois de septembre à septembre. Elle est organisée en alternance, avec 5 jours de regroupement par mois en formation. Ce rythme offre la possibilité de conjuguer vie professionnelle et études.

La formation comporte soit la réalisation d'un mémoire de stage (pour les étudiants en formation initiale), soit un rapport distancié d'activités (pour les stagiaires de la formation continue et les salariés en contrat d'alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)).

Le mémoire, présentant un projet personnel de médiation, est soutenu fin juin ou courant septembre. Il est suivi par un accompagnateur de recherche et soutenu devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Les étudiants en contrats d'alternance suivent également 57 heures d'autoformation, en plus des 345 heures de formation (ce qui correspond à 8,5 jours, répartis prioritairement pendant les semaines de cours). Ces heures sont consacrées aux recherches préparatoires à la rédaction du mémoire, ainsi qu'à la formalisation de la rédaction et du rendu oral de ce dernier. Durant ces heures d'autoformation, les étudiants sont accompagnés par leurs tuteurs référents.

Une formation accessible sous différents statuts

La formation est ouverte :

> **aux étudiants en formation initiale**, qu'ils viennent des arts du spectacle ou d'autres disciplines artistiques et/ou littéraires ;

> **aux stagiaires de la formation continue** (Transitions Pro, plan de formation de l'entreprise...) travaillant déjà dans le secteur de la médiation ou des relations avec les publics, désirant mettre à jour leurs compétences ou ajouter de nouvelles compétences à leur profil ;

> **aux salariés en contrats d'alternance** : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou pro-A.

Pour ces 2 derniers statuts (Formation continue et contrats d'alternance), n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Formation Continue et Alternance de l'Université Rennes 2.

Une formation « à la carte » (hors contrat d'alternance)

Si votre emploi du temps ne vous permet pas de suivre la totalité du diplôme, vous pouvez vous inscrire uniquement à une ou des unités d'enseignement choisie(s). Un parcours modularisé « à la carte » peut être construit avec l'accord du responsable pédagogique.

Les +

- possibilité de se présenter ou non aux examens du ou des modules choisis

- possibilité de cumuler les unités d'enseignement

- délivrance d'une attestation de fin de réussite ou de validation de compétences, selon l'option choisie.

Conditions d'intégration

L'admission a lieu après examen du dossier et entretien avec le candidat :

> **pour les étudiants en formation initiale** : niveau master 1

> **pour les personnes en reprise d'études et en formation continue** : niveau master 1 OU VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) pour les candidats détenteurs de diplômes de niveau inférieur.

> **Diplôme accessible en VAE**

> **Pour l'acquisition de modules spécifiques**, un travail d'accompagnement du candidat permettra de choisir en collaboration étroite avec les enseignants les modules à réaliser ainsi que la progression pédagogique.

> La signature d'un contrat d'alternance (contrat de professionnalisation, d'apprentissage ou pro-A) ne pourra se faire qu'après confirmation de l'admission en formation.

Il est toutefois préférable de commencer à rencontrer des employeurs et à rechercher un contrat d'alternance en amont de l'admission à la formation.